

REÇU LE 06 AVR. 2017

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER



Direction générale de l'Aviation civile

Paris, le

03 AVR. 2017

Direction de la sécurité de l'Aviation civile

Direction personnels navigants

Pôle Formation, Ecoles et Simulateurs

**HELISIM**

Mr Hervé SALVAT

Aéroport de Marseille Provence

13725 MARIIGNANE CEDEX

17-273

Référence : / DSAC/PN/FOR

Affaire suivie par : Jacques Thisselin

jacques.thisselin@aviation-civile.gouv.fr

Tél. : 01 58 09 43 35 - Fax : 01 58 09 45 20

Objet : Evaluation simulateur FFS AS 365 N2 (FR-150)

Monsieur,

Conformément au règlement (UE) n°1178/2011 de la Commission et suite à l'évaluation réalisée dans vos locaux le 14 mars 2017, j'ai l'honneur de proroger la qualification FSTD FFS level D de votre simulateur de vol AS 365 N2 (FR-150).

Vous trouverez ci-joint le rapport d'évaluation ainsi que le certificat correspondant.

Comme mentionné dans l'AMC 2 ARA.FSTD.100 (a)(1) point b, Vous voudrez me faire parvenir dans les 30 jours un état des points ouverts lors de cette évaluation

Conformément aux termes de l'ARA.FSTD.120 (b) (1), la prochaine évaluation de ces simulateurs devra avoir lieu dans les 60 jours qui précèdent le terme de la période d'exploitation de 36 mois qui est accordée, soit le 31 mars 2020.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le chef du pôle  
formation, écoles et simulateurs

  
Bruno HALLER

PJ : 1 certificat de qualification et 1 rapport d'évaluation.

Copie à : OCV

DSAC/PN/FOR : Anne-Marie DEBONS



UNION EUROPÉENNE



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



DSAC

**DIRECTION GÉNÉRALE DE L'AVIATION CIVILE**  
FRENCH CIVIL AVIATION AUTHORITY

**CERTIFICAT DE QUALIFICATION DU SIMULATEUR  
D'ENTRAÎNEMENT AU VOL**

*FLIGHT SIMULATION TRAINING DEVICE QUALIFICATION CERTIFICATE*

**FR-150**

**En vertu du règlement (UE) n° 1178/2011 de la Commission et sous réserve des conditions spécifiées ci-dessous, la Direction Générale de l'Aviation Civile certifie par la présente que**  
*Pursuant to Commission Regulation (EU) N° 1178/2011 and subject to the conditions specified below, the French Civil Aviation Authority hereby certifies that*

**AS 365 N2 DOLPHIN TEQUILLA**  
**(fitted with Arriel 1C2 engines)**

Situé à : HELISIM Training Centre – MARSEILLE Airport – France  
*Located at :*

**a satisfait aux exigences de la qualification de la partie ORA, sous réserve des conditions de la spécification du FSTD en pièce jointe.**

*Has satisfied the qualification requirements prescribed in Part-ORA, subject to the conditions of the attached FSTD specifications.*

**Le présent certificat reste valide sous réserve que le FSTD et le titulaire du certificat de qualification continuent de satisfaire aux exigences applicables de la partie ORA, pour autant qu'il n'est pas été restitué, annulé et remplacé, suspendu ou révoqué.**

*This qualification certificate shall remain valid subject to the FSTD and the holder of the qualification certificate remaining in compliance with the applicable requirements of Part-ORA, unless it has been surrendered, superseded, suspended or revoked.*

**Date de délivrance:**

*Date of issue:*

**14 mars 2017**

*14 March 2017*

**Pour la DGAC:**

*For the French Civil Aviation Authority*

Pour le ministre et par délégation

formati...eurs

*[Signature]*  
Bruno HALLER

